

Fiche Presse

Prix régional des ApprentiEs

La Région favorise la mixité des formations pour les jeunes femmes

Créé en juin 2005, ce prix récompense les jeunes filles ayant signé un contrat d'apprentissage sur **des métiers traditionnellement masculins**.

Contacts presse

Zakia Douakha

Tél. : 04 73 31 93 58

Port. : 06 37 66 79 26

Cécile Pomerol (Jochin)

Tél. : 04 73 31 85 58

Port. : 06 74 67 96 19

presse@cr-auvergne.fr

Pour l'année 2015, qui correspond à la 11^{ème} édition de ce prix, 77 dossiers ont été déposés par 22 CFA d'Auvergne (*rappel : 116 dossiers reçus en 2013*).

À la suite d'une pré-instruction effectuée par le Pôle Formation Initiale, Apprentissage et Jeunesse, 61 dossiers ont été présentés au Jury, réuni le 06 octobre dernier.

Après examen des dossiers et au regard des critères de sélection, les membres du jury ont retenu 30 lauréates qui se répartissent ainsi :

Après examen des dossiers et au regard des critères de sélection, les membres du jury ont retenu 30 lauréates qui se répartissent ainsi :

- Répartition par secteur :
 - métiers de Bouche et de l'Alimentation : 9 lauréates (30%)
 - métiers de l'Agriculture, Forêt et Aménagement de l'espace : 6 lauréates (20%)
 - métiers de l'Industrie : 7 lauréates (23%)
 - métiers du Bâtiment et des Travaux Publics : 5 lauréates (17%)
 - métiers du Commerce - Transport : 1 lauréate (3%)
 - métiers de la Maintenance Automobile : 2 lauréates (7%)

- Répartition par secteur géographique (lieu du CFA) :
 - 16 lauréates pour le Puy-de-Dôme (53%)
 - 6 lauréates pour l'Allier (20%)
 - 3 lauréates pour la Haute-Loire (10%)
 - 5 lauréates pour le Cantal (17%)

L'apprentissage : une voie d'honneur vers l'entreprise

Caractérisé par un fonctionnement « tripartite » CFA – Entreprise – Apprenti, l'apprentissage repose sur un contrat de travail particulier qui permet d'acquérir un diplôme, une expérience professionnelle reconnue tout en étant rémunéré, et de bénéficier d'une bonne insertion professionnelle.

Le taux d'embauche des jeunes apprenti(e)s est remarquable, puisque moins de 6 mois après la fin de leur période d'apprentissage, 70 % d'entre eux trouvent du travail.

Cette remise à l'honneur de l'apprentissage est palpable depuis une dizaine d'années, et se transcrit également par la hausse globale des niveaux de formation préparés par apprentissage.

La Région accompagne les apprentis dans leur réussite professionnelle

En 2015, la Région consacre **46,9 millions d'euros pour l'apprentissage**. Au-delà du financement de la formation, elle intervient également sur le **premier équipement** des apprentis, et sous certaines conditions, elle participe aux **dépenses de transport, d'hébergement et de restauration** des apprentis. Elle soutient également les **employeurs** en leur attribuant des indemnités compensatrices forfaitaires.

La modulation des primes aux employeurs d'apprentis a été mise en œuvre en septembre 2009, afin d'éviter les ruptures en cours de formation ou l'échec aux examens.

La Région Auvergne accueille **8.187 apprentis**.

Parmi ces apprentis, **26,33 % sont des jeunes filles** qui ont choisi le parcours de l'apprentissage.

De plus, la Région a ouvert cette année 26 formations par la voie de l'apprentissage sur l'ensemble du territoire et ouvrira 13 nouvelles formations à la rentrée scolaire 2016.

Budget 2015

46,9 millions d'euros pour l'apprentissage dont

- 21 millions d'€ pour l'aide au fonctionnement des Centres de formation des apprentis (CFA)
- 10,5 millions d'€ pour les indemnités aux employeurs d'apprentis
- 5 millions d'€ pour les travaux et les équipements dans les CFA
- 140.000 d'€ pour la mobilité européenne des apprentis
- 300.000 d'€ pour le Fonds Social Apprentis
- 3.500.000 d'€ pour les aides Restauration, Hébergement et Transport pour les apprentis
- 3.210.000 d'€ pour le Plan Régional pour le Développement de l'Apprentissage dont
1.300.000 d'€ pour des investissements structurants.